SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Direction du Service Commercial
Section 14

Bruxelles, le 18 mars 1957.

AVIS N° 13 C.

Code 626

MARCHANDISES.

I. BUREAU 60-12.
Tf 3628.

DOCUMENTS DE TRANSPORT.

A partir du 1er mars, les Etablissements NEUVILLE Frères à Boussu-lez-Walcourt (gare Silenrieux) expédieront leurs colis postaux sous le couvert de bulletins d'expédition d'un modèle spécial.

La caractéristique principale de cet imprimé réside dans le fait que les éléments nécessaires pour la livraison, figurant dans la partie encadrée de lignes grasses, sont imprimés à l'aide d'une machine mécanographique.

Cette machine reproduit les éléments ci-après :

1) **1re ligne :**

   a) dans le coin supérieur gauche : un numéro d'ordre;
   b) au centre : dans la grille imprimée sous le mot « Remboursement » le montant de celui-ci imprimé en **chiffres** précédé d'un astérisque et suivi de la lettre F;
   c) à l'extrême droite : le poids de l'envoi en chiffres.

2) **2e ligne :**

   le nom et le prénom du destinataire.

3) **3e ligne :**

   la rue et le numéro.

Ⓑ — 155509.3.57 (1275).

4) 4e ligne :

la localité de destination imprimée en lettres majuscules.

Exemple :

	Remboursement	Poids
783-14	*350 F	3 kg

M. CABUT Jules
92, rue Jean Tousseul,
SCLAYN.

La gare de Silenrieux devra apposer l'étiquette réglementaire « Remboursement » sur chaque colis et sur chaque bulletin.

Le premier chiffre du remboursement sera précédé d'un astérisque et le dernier chiffre sera suivi de la lettre F de telle façon que le montant du remboursement ne puisse être modifié. Les gares sont invitées à veiller à ce que le montant des remboursements ne porte aucune surcharge.

*
**

II. BUREAU 61-41.
Tf 3675.

ASSURANCE PAR TIMBRES DES MARCHANDISES ET DES BAGAGES.

Il y a lieu de modifier comme suit le tarif des primes pour l'assurance, par timbres, des marchandises et des bagages, annexé à l'Avis 3 C du 28 janvier 1957.

Série A — Belgique, Luxembourg :

d) Marchandises fragiles désignées ci-après :
— marbres et pierres en tranches;
— etc.
Remplacer 40,— par 30,—.

Série C — Autres pays d'Europe sauf Russie :

Il faut :

b) Animaux vivants, machines en vrac et/ou en crêtes, meubles neufs ou usagés, marchandises sujettes à casse et/ou coulage non reprises ci-après : 20,—; objets placés dans les voitures transportées : non assurés.

Le Directeur du Service Commercial,

VAN CAUWENBERGE.